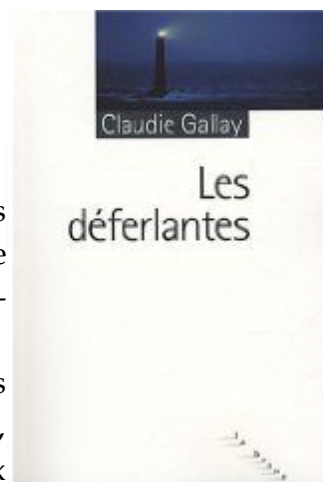


RÈGLEMENT CONCOURS PHOTO 2010
« LES DÉFERLANTES »



Article 1 : LE THÈME

- L'Office de Tourisme de la Hague organise un concours photo sur le thème « *Les Déferlantes* », roman de Claudie Gallay – Collection « La Brune » aux éditions du Rouergue - du vendredi 30 avril au samedi 4 Septembre 2010.
- Les photographes sont invités à réaliser un ou deux clichés de paysages, inspirés des extraits du livre de Claudie Gallay, que l'OTH aura sélectionnés. Ceux-ci seront remis aux participants en même temps que le règlement.

Article 2 : FORMAT

- Les travaux argentiques ou numériques, noir & blanc ou couleur seront acceptés et jugés de la même façon. Un seul format sera admis : 20cm X 30cm.

Article 3 : CONDITIONS

- Ce concours est ouvert à un public amateur exclusivement.
- Chaque participant pourra déposer au maximum 2 photos dans la thématique citée précédemment, mais ne pourra être primé qu'une fois.
- Chaque photo sera étiquetée au dos, avec le nom, prénom et adresse du concurrent et comportera le Numéro de l'extrait auquel il se rapporte.
- Chaque photo sera remise sous verre 20cm x30cm, sans aucun autre encadrement.
- En fonction du nombre de photos reçues, l'OT de la Hague se réserve le droit de n'exposer qu'une image par participant.
- L'Office de Tourisme peut être amené à demander aux participants les négatifs ou fichiers numériques pour reproduction et/ou communication, sous réserve de leur accord.
- A l'issue de l'exposition, les photographies seront déposées à l'OT de la Hague, au bureau de Beaumont-Hague (place de la Madeleine) et pourront être récupérées par leur propriétaire.

Article 4 : UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES

- Avec l'autorisation des photographes, l'Office de Tourisme pourra réutiliser à son gré les clichés qu'il aura réceptionnés pour le concours. Aucune rémunération ne sera due à ce titre.
- Les photographies seront exposées à l'OT de la Hague, au point d'accueil de Goury (Auderville), dans la salle d'exposition du 1er étage, du 30 avril 2010 au 4 septembre 2010.

Article 5 : DROIT DES TIERS

- Les auteurs sont seuls responsables de tous droits relatifs aux images qu'ils présentent. Les photographies représentant des personnes reconnaissables ou des lieux privés devront être accompagnées d'une autorisation signée de la personne concernée ou de celles des parents si cette dernière est mineure. (cf ci-annexé modèle de clause à faire signer).

En effet, si des photos ne disposent pas de l'autorisation des personnes photographiées, celles-ci ne pourront être exposées.

Article 6 : RESPONSABILITÉ

- A réception des images, les organisateurs en prendront le plus grand soin, mais déclinent toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol.
- Le fait de signer le bulletin de participation et de déposer l'épreuve oblige le concurrent à se conformer au présent règlement, à l'accepter dans son intégralité et à s'interdire toute réclamation.
- La responsabilité des organisateurs ne saurait être remise en cause si, pour un cas de force majeure ou indépendante de leur volonté, le concours photo devait être modifié ou annulé.

Article 7 : DÉPÔT DES PHOTOGRAPHIES

- La date limite de dépôt est fixée au vendredi 16 avril 2010, 17h00 à l'Office de Tourisme de la Hague, 45 rue Jallot, 50440 Beaumont Hague.
- Le bulletin de participation et l'autorisation des personnes photographiées devront être remises en même temps.
- Seront éliminées de la participation au concours :
 - Toute photo réceptionnée après la date de clôture
 - Toute photo ne mentionnant pas le ou les N° d'extraits du roman auxquels elle se rapporte.
 - Toute photo non conforme aux données du concours
 - Toute photo présentant un aspect litigieux (plagiat, contrefaçon...)

Article 8 : JURY ET PALMARÈS

- Le palmarès sera prononcé en public, lors d'un cocktail de clôture, à la fin de l'exposition, le samedi 4 septembre 2010.

-

Jury « Grand public » :

- Durant toute la durée de l'exposition, une urne sera mise à disposition des visiteurs, qui pourront voter pour leur photo préférée.
- Un seul vote sera autorisé par personne.
- L'OT de la Hague se réserve le droit de retirer tout bulletin de vote qui lui

- semblerait litigieux (doublon...).
- Le dépouillement sera assuré par les organisateurs.

Jury « Professionnel »

- Un jury composé des parrains de l'opération, de professionnels de la photo, ainsi que d'élus, désignera la meilleure photo parmi celles présentées.
- Celle-ci sera jugée selon trois critères : respect du thème, technique et originalité.
- Les décisions du jury seront sans appel.

Article 9 : DOTATIONS

- Les auteurs des photos primées seront récompensés par des lots. (*liste des prix actuellement en attente*)

Article 10 EXTRAITS TIRÉS DU LIVRE DE CLAUDIE GALLAY

N°1 (p9) Derrière la digue, le vent creusait les vagues, boutait les courants, ceux du Raz Blanchard, des fleuves noirs venus de très loin, des mers plus au nord ou des tréfonds de l'Atlantique

N°2 (p13) Deux grands goélands sont venus gueuler devant les bateaux, le cou étiré, les ailes écartées, tout le corps tendu vers le ciel. Brusquement ils se sont tus. Le ciel s'est épaissi encore, il est devenu très sombre mais ce n'était pas la nuit.

N°3 (p47- 48) Le temps était clair et d'un coup la brume est remontée, des plaques lourdes. Compactes. On ne voyait plus rien de l'île d'Aurigny ni du village de la Roche. Même le sémaphore avait disparu. (...) Le phare s'est allumé, un long faisceau bleu qui a percé la brume, éclairant tour à tour, les rochers et le large.

N°4 (p52) Le village était bâti tout en haut de la colline. Entre lui et le port, il y avait un peu plus d'un kilomètre d'une route sans maison, et pourtant, cette distance semblait un désert qui séparait deux mondes"

N°5 (p96) J'ai pris par la Croix du Vendémiaire et j'ai rejoint le sémaphore en passant par le haut de la digue, une longue muraille bâtie avec des milliers de cailloux. D'un côté, la mer, de l'autre, des près imbibés, sorte de marécages salés ou paissaient pourtant quelques bêtes.

N°6 (p169) Il se souvenait d'avoir souvent fait cette promenade avec ses parents, mais il n'était jamais descendu aux grottes. Trop dangereux. Un chemin trop instable. On a quitté le sentier et on a pris une petite piste tracée par les chèvres et qui se faufilait dans les ronciers. C'était un passage étroit, très glissant, il débouchait tout en bas sur la mer.

N°7 (p251) Arrivés à la falaise, on a quitté le sentier et on a pris entre les fougères, des passages étroits bordés de ronce. Des buissons ras sur quelques mètres et les ronces ont laissé place à une petite herbe brûlée par les vents. Un à-pic vertigineux. La mer était tout en bas.

N°8 (p367) Pour la couleur qu'il devait utiliser pour repeindre le nom, il hésitait encore. Il voulait une couleur qui aille avec la mer. Il m'a demandé de quelle couleur était la mer et je lui ai dit que la mer, parfois, était bleue. Que très souvent, elle était brune. Mais qu'il lui arrivait aussi d'être noir ou métal, ou alors de prendre la couleur du ciel et alors on ne savait plus vraiment quelle était sa couleur.

N°9 (p370) On a mangé tranquillement en parlant du jardin et de la vie si paisible à Omonville, un climat tellement particulier qu'aucune fleur ne semblait jamais y geler. Ce village semblait une oasis de paix, suffisamment éloignée des fureurs de la mer, et suffisamment près pour en recevoir son énergie.

CONTACT :

OT de la Hague – BP 119 – Place de la Madeleine - 50440 Beaumont-Hague

Fabienne Leprieur sejours@lahague.org

Tél : 02 33 01 86 15 - Fax 02 33 01 86 15